PROCÈS-VERBAL

DU 5 MAI 2023

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

3 personnes assistent à la séance.

23-05-005 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2023**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 14 avril 2023 et des séances extraordinaires du 20 avril et 2 mai 2023
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 avril 2023
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
7.1 Fonds régions et ruralité – volet 4 soutien à la vitalisation et à la coopération inter-municipale – projet de mise en commun pour un technicien préventionniste en incendie
8. Travaux publics-Transports
8.1 Acceptation de soumission pour achat de matériaux granulaires
8.2 Embauche de monsieur Rodrigue Fournier pour la saison 2023
9. Hygiène du milieu

Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Demande de passage de ligne électrique sur emprise municipale

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Autorisation de signature pour protocole d'entente portant sur le partage d'équipement de loisir

11.2 Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. André Blouin

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-05-006

3. <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 AVRIL ET 2 MAI 2023</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2023 et des séances extraordinaires du 20 avril et 2 mai 2023 préalablement à la présente séance.

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2023 et des séances extraordinaires du 20 avril et 2 mai 2023 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

MRC de La Mitis : réaffirme son intention de déclarer sa compétence en production d'électricité provenant d'une source renouvelable;

U.M.Q. : informe la municipalité des dates de la tournée du président 2023;

Ministère de la Sécurité publique : nous informe de la semaine de la sécurité civile du 7 au 13 mai.

4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire

Il n'y a eu aucune séance à la MRC depuis la dernière séance régulière de Saint-Charles-Garnier

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23-05-007 **5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Bruno Roy

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2023 au montant de 19 570.53$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-05-008 **5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 AVRIL 2023**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 avril 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-05-009 **7.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTER-MUNICIPALE – PROJET DE MISE EN COMMUN POUR UN TECHNICIEN PRÉVENTIONNISTE EN INCENDIE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Luce, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs, La Rédemption et Saint-Charles-Garnier désirent présenter un projet pour la mise en commun d'un technicien préventionniste en incendie, pour établir un programme d'inspection périodique des risques plus élevés en incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier s'engage à participer au projet de mise en commun d'un technicien préventionniste en incendie, pour établir un programme d'inspection périodique des risques plus élevés en incendie et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Sainte-Luce organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

23-05-010

8.1 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

ATTENDU QUE Constructions Jalbert et Pelletier inc. ont proposé les prix suivants pour des matériaux granulaires :

Gravelle voyage de 18 tonnes	150$ + taxes, livré
Tuf voyage de 18 tonnes	150$ + taxes, livré

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte les prix de Constructions Jalbert et Pelletier inc.;

QUE la commande soit de : 20 voyages de gravelle et 5 voyages de tuf pour un total de 3 750$ avant taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-05-011 **8.2 EMBAUCHE DE MONSIEUR RODRIGUE FOURNIER POUR LA SAISON 2023**

ATTENDU QUE monsieur Rodrigue Fournier est à l'emploi de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier depuis 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier embauche monsieur Rodrigue Fournier à titre de journalier pour la saison allant jusqu'au 31 octobre 2023;

QUE les conditions d'emploi de monsieur Fournier soient celles de la saison 2022 majorées en fonction du taux d'augmentation établi au budget municipal 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23-05-012 **10.1 DEMANDE DE PASSAGE DE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR EMPRISE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE l'entreprise 164107 Canada inc. exploite différents secteurs acéricoles sur le secteur de la municipalité et sur les territoires publics avoisinant 25 000 entailles;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'installation d'une ligne électrique sise dans l'emprise du Rang 9 Ouest sur une distance de +ou- 1 200 mètres;

ATTENDU QUE l'installation de la ligne, qu'elle soit aérienne ou enterrée, ne nécessite aucune coupe forestière ou très minime;

ATTENDU QUE la création de cette ligne électrique amènerait un potentiel de 14 000 entailles de plus consolidant ainsi les opérations d'une entreprise locale et renforçant la municipalité de Saint-Charles-Garnier comme haut lieu de la production acéricole au Québec;

ATTENDU QUE l'entreprise 164107 Canada inc. possède déjà les autorisations du gouvernement québécois pour passer sur le territoire public du TNO lorsque la ligne projetée sur l'emprise municipale viendra rejoindre le territoire public;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la

compagnie 164107 Canada inc. à installer dans l'emprise du Rang 9 Ouest une ligne électrique de 1 200 mètres allant rejoindre le territoire public

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

23-05-013

11.1 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT SUR LE PARTAGE D'ÉQUIPEMENT DE LOISIR

CONSIDÉRANT QUE la démarche de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent, une concertation régionale s'inscrivant dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) ont financé en grande partie l'achat des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a fait l'acquisition, en partenariat avec les autres municipalités concernées par l'entente, de remorque et d'équipements destinés aux activités de loisir ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a financé le projet appuyant ainsi cette démarche collective de partage d'équipement des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les 16 municipalités de La Mitis ont appuyé le projet et ont fait part de leur intérêt à prendre part à ce projet collectif ;

CONSIDÉRANT QUE le partage des équipements se fera en fonction du nombre de municipalités participantes au projet de partage d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été construit en collaboration avec l'ensemble des responsables en loisir des municipalités de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'utilisation et aux dépenses de la remorque ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gerard Desjardins et appuyé par M. Bruno Roy

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier promet:

- De s'engager lors des trois prochaines années dans le projet loisir pour tous ;
- De mandater notre responsable en loisir de prendre part aux rencontres du comité de suivi ;
- De s'engager à la hauteur de 500 $ par année pour les trois prochaines années dans le projet ;
- D'autoriser la direction générale et le maire à signer le protocole d'entente du projet loisir pour tous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-05-014 **11.2 <u>MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUE</u>**

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada- Division Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada-Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada-Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier effectue un don de 50 $ à SP Canada-Division Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____

---

13. VARIA

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

23-05-015 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent de la lever de l'assemblée à 19h28.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier